

# INTRA-EUROPEAN MIGRATION

Chairman: Rt. Rev. Msgr. J. RUPP (France)

Secretary: Dr. W. MENGES (Germany)

*Besides the overseas migration from Europe, there is a problem of better distribution of population within Europe itself. This problem has been examined especially from the practical point of view.*

49

## Les Migrations Intra-européennes sur le Plan des Pourparlers Multilatéraux

par Dr EMILIO BETTINI (Italie)

1. DEPUIS LA FIN DE LA SECONDE GUERRE mondiale, nous assistons, en ce qui concerne les problèmes de l'émigration, à la naissance et à la croissance d'initiatives dont le but est de porter les pourparlers sur cette question, du plan bilatéral pur et simple, à un plan plus vaste, et dans un certain sens plus complet, celui des discussions multilatérales. Ce fait nouveau représente un progrès substantiel par rapport au système précédent, et constitue un indice encourageant du développement progressif de l'esprit de solidarité internationale.

Certains pourparlers multilatéraux ont eu une sphère d'action de caractère européen, comme par exemple ceux qui se sont déroulés dans le cadre de la CECA, de l'OECE et du Conseil d'Europe. D'autres, au contraire, ont eu un domaine beaucoup plus vaste, comme par exemple les pourparlers concernant le CIME et différentes initiatives des Nations Unies. D'autres, enfin, ont eu simplement une portée territoriale restreinte à un seul secteur régional, comme le récent accord entre la Suède, la Norvège, le Danemark et la Finlande sur la constitution d'un marché commun du travail, ou comme le traité du Bénélux entre la Belgique, la Hollande et le Luxembourg, ou le traité de Bruxelles entre le Royaume-Uni, la France, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg.

2. Parmi les traités, discussions et initiatives, concernant l'émigration et qui ont eu lieu au cours de ces dernières années, les plus importants sont ceux qui intéressent les mouvements intereuropéens. Cette importance est déterminée par le fait que ces traités,

discussions, initiatives, se sont déjà montrés susceptibles d'un commencement de réalisation concrète, et par le fait aussi qu'ils subissent l'influence, ou pour mieux dire qu'ils sont la conséquence, de ces tentatives louables et nombreuses, en phase de réalisation plus ou moins avancée, et tendant à l'unification du continent européen, ainsi qu'à la création sur le plan économique d'un marché libre des marchandises et du travail, sur le plan politique d'une organisation juridique commune, sur le plan militaire enfin d'un système de défense unifié.

Les pourparlers multilatéraux trouvent leur base pratique dans l'intérêt que la plus grande partie des pays de l'Europe occidentale manifestent pour les problèmes de l'émigration. En ce qui concerne les pays dans lesquels la main-d'oeuvre fait défaut, il faut rappeler que de 1947 à 1952, la France a admis sur son territoire 300.000 travailleurs étrangers environ, provenant des autres pays européens, la Belgique 85.000 environ, le Royaume-Uni plusieurs dizaines de milliers, la Suède 65.000 environ, la Norvège 12.000 environ, etc.

Les pays européens d'émigration qui contribuent le plus à ce mouvement sont l'Italie, la Hollande, l'Allemagne, le Danemark et la Finlande (ces deux derniers pays, surtout vers la Suède et la Norvège). A ces chiffres de migrations plus ou moins permanentes, il faut ajouter ceux (de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'unités) qui concernent les émigrants saisonniers, surtout vers la France (de l'Italie et de la Belgique) et vers la Suisse (des pays limitrophes).

En ce qui concerne l'Europe, les problèmes de

l'émigration sont discutés surtout auprès de l'OECE, de la CECA et du Conseil d'Europe. Le but commun a été, selon les sièges où les problèmes ont été discutés, soit d'encourager la création d'un marché unique du travail, soit de faciliter la mobilité de la main-d'oeuvre à l'intérieur du Continent, soit de contribuer à l'absorption de l'excédent de main-d'oeuvre et de population.

3. A l'OECE le problème de l'émigration a été examiné surtout sous l'aspect de la libéralisation des mouvements de la main-d'oeuvre.

Cette initiative trouve son origine dans une "Décision du Conseil des Ministres de l'OECE, prise le 28 mars 1952, selon laquelle on aurait dû éliminer au cours des années successives les restrictions, les formalités et les autres obstacles qui s'opposaient au libre mouvement des travailleurs d'un pays à l'autre. C'est dans ce but, qu'à la demande des principaux pays intéressés, fut créé un comité d'étude pour préparer un projet tendant à la libéralisation progressive des mouvements de la main-d'oeuvre.

L'activité de ce comité d'étude a traversé trois phases distinctes. En un premier temps on a examiné un projet italien, le projet Malagodi, tendant à réintroduire en Europe (soit même graduellement et avec toutes les précautions nécessaires) une liberté effective de mouvement. Par la suite, on examina plusieurs propositions françaises d'un caractère plus restreint, nées de la situation contingente d'un certain nombre de marchés du travail et de l'attitude assez peu compréhensive des organisations syndicales de certains pays. Plus tard, en juin 1953, on trouva, grâce au Secrétariat de l'Organisation, une solution de compromis qui tenait compte des exigences particulières des différents pays.

La solution de compromis se concrétisa dans la "Décision" du 30 octobre 1953, par laquelle le Conseil de l'OECE approuvait un ensemble de règlements concernant l'emploi des travailleurs étrangers dans les pays membres. La "Décision", qui dans ce secteur particulièrement délicat, constitue le premier exemple de règlement commun à caractère européen, réglemente les conditions d'entrée, de séjour et d'emploi dans chacun des pays membres, des ressortissants des pays adhérents à l'organisation, et affirme le principe de la pleine liberté de mouvement, pour tous les travailleurs étrangers, après 5 années de travail régulier.

La valeur de cette "Décision" sera d'autant plus grande qu'elle sera appliquée d'une façon concrète par tous les pays membres. Cette application ne dépend pas seulement de l'observation littérale des règlements, mais aussi et surtout de la bonne volonté de réaliser ces mesures qui peuvent d'une façon efficace contribuer à l'intégration et au développement de cet esprit libéral qui devrait être à la base du document, en évitant autant que possible le

recours aux clauses de sauvegarde et de garantie prévues par la décision elle-même. Il est donc souhaitable que le comité spécial d'étude prévu par le paragraphe 11 de la "Décision", dans le but de faciliter, contrôler et stimuler l'application des règlements qu'elle contient, puisse atteindre les buts pour lesquels il a été créé.

4. Auprès de la CECA, le problème de l'émigration a été considéré surtout comme possibilité d'instituer un marché unique du travail dans le secteur du charbon et de l'acier.

Le Traité instituant la Communauté, signé à Paris le 18 avril 1952, énonce à l'article 69, le principe de la liberté de mouvement pour les travailleurs des pays membres appartenant au secteur du charbon et de l'acier.

Dans le but de fixer la portée de cet article, et en particulier de déterminer quels devront en être les bénéficiaires, ainsi que les conditions nécessaires pour appartenir aux industries du charbon et de l'acier, un projet spécial d'accord est à l'examen depuis le printemps de l'année 1953.

A travers différentes phases, on en est arrivé à la rédaction du projet d'accord dont nous avons parlé, et qui est actuellement à l'examen des ministres des gouvernements intéressés: les principales étapes de ce projet sont constituées par les études réalisées, conformément au cinquième paragraphe de l'article 69 du Traité CECA, par une commission spéciale d'étude; par les lignes générales tracées par la Direction des Problèmes Sociaux de la Communauté et par la Haute Autorité; par la discussion qui s'est déroulée au sein de la Conférence intergouvernementale du mois de mai 1954 et par les comités d'experts qui se sont réunis par la suite.

Le projet prévoit la délivrance d'une carte de travail à ceux qui appartiennent au secteur du charbon et à celui de l'acier, les qualités nécessaires pour faire partie de ces secteurs, les circonstances de la rencontre entre la demande et l'offre ainsi que la coordination des services nationaux du travail.

Le projet d'accord, dès qu'il sera approuvé par les gouvernements membres et mis en application, devra donner à tous les travailleurs du secteur charbon-acier, la pleine liberté de travail sur le territoire des pays membres de l'organisation.

5. Auprès du Conseil d'Europe le problème de l'émigration a été examiné principalement sous l'aspect de l'absorption de l'excédent de population et de réfugiés.

Cette initiative tire en pratique son origine de la Résolution nr. 11, du 20 mars 1952, par laquelle le Conseil des Ministres constituait un Comité Spécial de Liaison entre la Commission de la Population et des Réfugiés de l'Assemblée d'une part, et les Gouvernements de l'autre. Le Comité fut chargé

d'examiner les projets dont le but était de contribuer à l'installation ou à l'émigration des réfugiés et des excédents de population.

L'activité du Comité de Liaison a provoqué, le 12 décembre 1953, la nomination d'un „Représentant Special” pour le problème des réfugiés et de la surpopulation, auquel ont été confiées des fonctions de médiation et de propulsion, soit auprès des gouvernements membres, soit auprès de ceux des pays au-delà de l'Océan, soit enfin auprès des organisations internationales.

En définitive, l'action du Représentant Special vise, d'un côté, à réaliser le plus grand équilibre possible pour l'occupation de la main-d'oeuvre dans les pays membres du Conseil d'Europe et, de l'autre, à faciliter au maximum l'absorption du surplus démographique dans les pays non européens.

Dans ce but, après une visite effectuée dans les principaux pays d'immigration de l'Europe, afin de se rendre compte *de visu* des exigences réelles de chacun d'eux, le Représentant Special est en train d'élaborer un propre „plan d'action”, dont un des objectifs principaux est la création d'un Istitut Européen de financement.

6. Les pourparlers multilatéraux européens concernant l'émigration n'ont pas été limités seulement au secteur du mouvement de la main-d'oeuvre.

A coté du problème de la mobilité du travail, on s'est occupé également de celui de l'internationalisation des droits de sécurité sociale.

Dans ce domaine, les travaux sont à mentionner qui ont été entamés au Congrès d'Europe pour la rédaction de règlements communs en matière de sécurité sociale.

La CECA également, avec la collaboration du BIT, est en train d'étudier l'élaboration d'une convention pour la sécurité sociale des émigrants.

7. Et maintenant, nous pouvons nous demander: quelle est la portée immédiate des pourparlers multilatéraux dont nous venons de parler, et quelles sont les autres initiatives qui doivent ou qui peuvent être prises afin de contribuer au développement des mouvements européens de migration?

Il faut reconnaître qu'au moment actuel en ce qui concerne les récentes négociations multilatérales européennes, on ne peut pas parler de „mesures pratiques”, car, tout au moins pour l'instant, certaines

mesures sur lesquelles on est tombé d'accord, n'ont pas encore eu d'application, tandis que les autres ne sont pas encore sorties de la phase d'étude.

Les premières initiatives à prendre, devront tendre par conséquent à rendre exécutoires dans chaque pays, les règlements établis dans les assemblées internationales, ainsi que ceux dont le but est de rendre définitifs et applicables les projets de règlement actuellement à l'étude.

En même temps, et sur un plan à plus longue échéance, on pourra entreprendre une action multilatérale, dans le but de tirer des avantages concrets pour les mouvements de migration intra-européens, de toutes ces initiatives d'une portée plus ou moins universelle qui sont à l'étude auprès des organismes des Nations Unies, et de ces mécanismes d'une autre origine qui sont déjà en action.

Parmi les premières nous pouvons citer les projets de constitution soit d'un fond spécial des Nations Unies, pour les régions arriérées, soit d'une espèce de Société Financière internationale. Parmi les seconds nous pouvons citer le CIME.

A propos du CIME, il faut souligner que cet organisme pourrait être en mesure de donner avec le temps, une contribution même au secteur des migrations intra-européennes. En substance ce Comité cherche à résoudre le problème de l'excédent de population en Europe, par le transport et l'assistance aux émigrants qui vont dans les pays situés au-delà de l'Océan.

Mais rien n'empêche que l'on puisse atteindre ce but au moyen d'une activité tendant à faciliter l'intégration en Europe des excédents existant dans un pays ou dans l'autre.

Un plus large développement de la mobilité du travail en Europe est gêné par les inquiétudes que nourrissent certains pays à l'égard de la répercussion défavorable que l'afflux de travailleurs étrangers pourrait produire dans l'équilibre des marchés nationaux du travail. C'est là une inquiétude qui s'explique fort bien, mais qui est sans aucun doute excessive. Les exemples que nous avons sous les yeux dans les pays nordiques, entre la Belgique et la Hollande, entre le Royaume-Uni et l'Irlande, nous prouvent que la liberté de mouvement des travailleurs ne donne lieu à aucun inconvénient.

C'est là la preuve la plus évidente qu'un régime de liberté de mouvement peut être concilié avec une économie de plein emploi et d'équilibre normal.



# Expériences faites dans l'Établissement Rural de la Roque sur Pernes en France

par Mr. J. LAMESFELD (France)

CHACQUE FOIS QUE L'ON DEMANDE A LA FRANCE des territoires à coloniser, on se heurte à un refus. Et cependant, il y a certainement en France de nombreuses, voire d'infinies possibilités de colonisation. J'ai voyagé pendant cinq ans à travers toute la France pour étudier ce problème, et j'ose affirmer qu'il serait parfaitement possible d'installer une moyenne annuelle de 5000 personnes par an, soit environ mille familles, dans des propriétés agricoles libres. Mais pour réaliser ce but, il faudrait pouvoir compter non seulement sur l'autorisation du gouvernement français, mais aussi sur son appui moral. Il est inutile d'insister sur les avantages qu'une telle entreprise présenterait pour la France elle-même.

## OÙ PEUT-ON COLONISER ?

C'est incontestablement dans le midi de la France qu'une telle colonisation aurait les plus grandes chances de succès; d'autres régions cependant, comme par exemple le département de l'Yonne disposent de terres en suffisance pour l'établissement d'un grand nombre de paysans. La quantité des terres cultivables abandonnées en France, ou sur le point d'être abandonnées, se chiffrent par dizaines de milliers d'ha. Ainsi délaissée, la terre retourne à l'état sauvage et les maisons tombent en ruine.

Du point de vue des possibilités de colonisation en France, quatre catégories d'exploitations sont à considérer:

- A. Fermes sur le point d'être abandonnées et offertes à la vente.
- B. Fermes abandonnées, tombées en ruines.
- C. Terres indépendantes, libres pour l'exploitation agricole.
- D. Fermages et métayages.

### A. EXPLOITATIONS A VENDRE:

Un grand nombre de ces fermes offertes à la vente étaient encore exploitées tout récemment. J'en ai visité plusieurs au cours de mes voyages et il m'a semblé qu'elles pouvaient parfaitement assurer le bonheur de leurs propriétaires restés sans enfants, ou dont les enfants sont partis chercher fortune en ville.

#### *Quelques exemples :*

— Ayant perdu leur fille unique, âgée de 32 ans, deux vieux propriétaires du Baucet cherchent à

vendre leur ferme afin d'aller finir leurs jours dans une petite maison du village. Or, il ne se trouve pas d'acquéreur pour cette propriété qui comprend de très beaux bâtiments et 16 ha. de terres.

— Un jeune prêtre offre à la vente une belle ferme, héritage de son père, propre à l'horticulture, grâce à une bonne irrigation. Il ne trouve pas d'acheteur.

— Trois frères, tous artisans, cherchent à vendre la ferme qu'ils ont héritée de leurs parents, afin de se partager le prix de leur héritage. Or, personne ne se présente pour acheter cette ferme, située à cinq km. du marché, propre à toute espèce d'agriculture et qui possède en outre des installations de moteurs électriques.

— Un fils unique, ne voulant pas rester paysan, cherche à vendre sa ferme, afin d'obtenir les fonds nécessaires à l'agrandissement d'une entreprise de transports qu'il vient de fonder. Ici encore, il est impossible de trouver un acheteur.

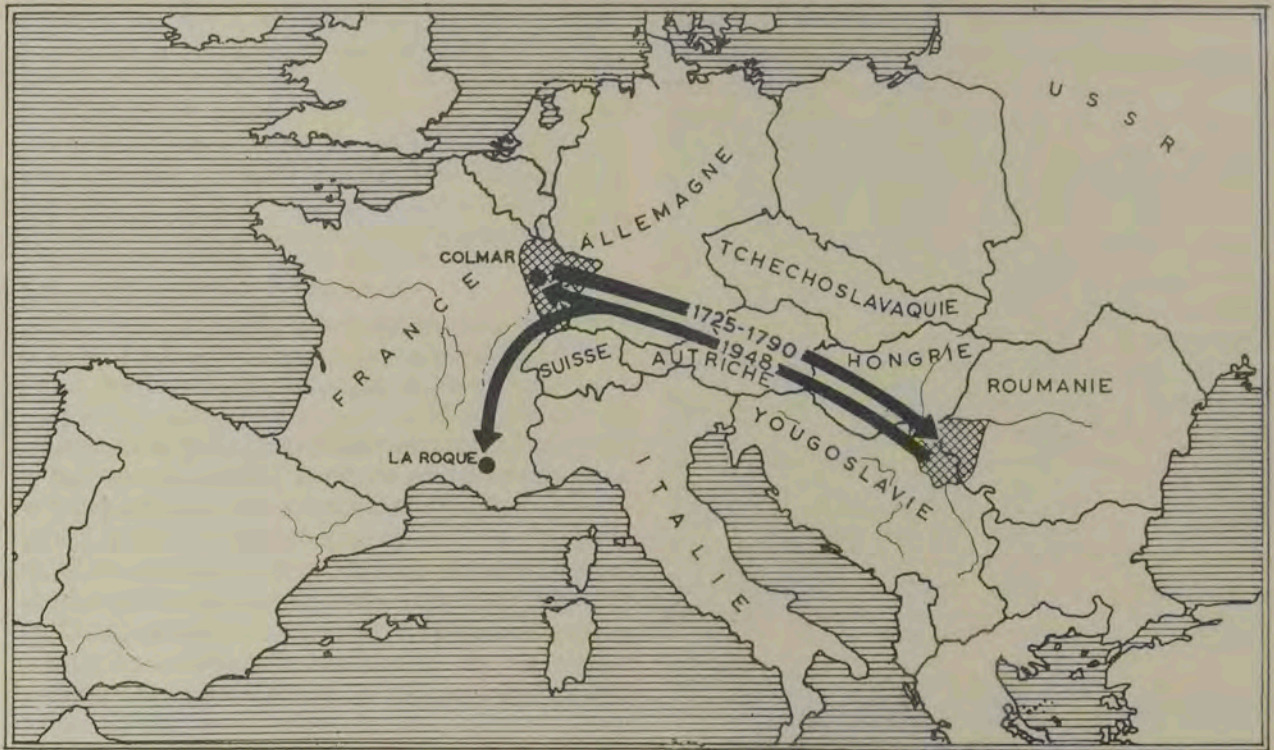
On pourrait continuer à l'infini l'énumération d'exemples semblables. Si les propriétaires ne peuvent vendre leurs terres, elles resteront en friche, et les maisons tomberont en ruine. C'est en effet ce qui arrive.

### B. FERMES ABANDONNÉES ET EN RUINE

De nombreuses fermes, que leurs propriétaires ont abandonnées après avoir vainement tenté de les vendre, tombent aujourd'hui en ruines. C'est un spectacle affligeant pour quiconque aime la nature et l'agriculture, que de voir ces campagnes délaissées, alors qu'il suffirait d'un peu de bonne volonté pour transformer le pays en une riche région agricole. En effet, rien ne manque à la création de fermes prospères: les pierres nécessaires à la reconstruction des maisons, des terres fertiles susceptibles de produire d'abondantes récoltes. Et pourtant personne n'est là pour cultiver ces terres: les fils sont partis pour la ville ou mariés et établis dans d'autres propriétés, les vieux parents sont morts ou partis eux aussi. C'est ainsi que des tonnes d'excellentes cerises d'exportation, d'amandes, de figues et d'olives, tous fruits très recherchés, mais que personne ne vient récolter, pourrissent là sur les arbres. D'immenses richesses sont ainsi perdues pour l'économie française.

### C. PARCELLES INDÉPENDANTES

On rencontre souvent dans les campagnes des



Emigration of Frenchmen to the Banat in the 18th century and their return after the last war, in 1948 — Auswanderung der Banatfranzosen im 18. Jahrhundert und ihre Rückkehr nach dem letzten Kriege, in 1948.

parcelles isolées de terrains en friche qui pourraient constituer, au moyen d'un regroupement, des exploitations agricoles viables. Il n'est pas rare que le propriétaire ignore lui-même qu'il possède encore ici ou là un hectare de terre. Dans certains cas, ces parcelles se trouvent trop éloignées de l'ensemble des terres du paysan pour que celui-ci juge rentable de les exploiter. Il aurait donc tout intérêt à les vendre, mais personne ne s'offre pour acheter un seul hectare, et ainsi ces terres restent abandonnées. Il suffirait donc de rechercher les propriétaires de ces parcelles isolées pour pouvoir les acquérir à des prix insignifiants, afin de les regrouper ensuite pour en faire des propriétés.

#### D. FERMAGES ET MÉTAYAGES

Il s'agit surtout ici d'exploitations que les propriétaires désirent affermer ou céder à moitié, de telle sorte que la totalité de la récolte revienne pendant les trois à cinq premières années au fermier ou au métayer. Une telle colonisation ne me semble pas intéressante, car le désir le plus cher de tout paysan coloniste est de devenir propriétaire.

#### COMMENT DOIT-ON COLONISER ?

Avant d'introduire de nouveaux agriculteurs dans un pays, il faut tout d'abord veiller à ce que ceux-ci

apportent un élément constructif. Disons tout de suite que la colonisation est devenue une science pour soi et qu'il faut avoir de longues années d'expérience pratique et non théorique pour réaliser avec succès une colonisation agricole. Les difficultés, que je ne puis relater ici, faute de temps, sont nombreuses et variées, mais le succès final est d'autant plus réjouissant et utile. Une des choses les plus délicates est le choix des colons, choix dont dépend uniquement la réussite d'une telle oeuvre. Une colonisation paysanne dans un pays étranger ne doit et ne peut être réalisée, que si l'on peut envisager la possibilité d'une assimilation rapide. Celle-ci est nécessaire et absolument indispensable pour que l'agriculteur soit réellement intégré, pour qu'il appartienne vraiment au nouveau pays. Ceci concerne tout particulièrement la jeunesse. En France, par exemple, une telle assimilation, du point de vue moral et linguistique, est possible entre 3 et 5 ans, à la condition, toutefois, que l'ensemble de la colonie ne comporte pas plus que dix familles. Un deuxième point, très important, est la création de fermes-pilote, par lesquelles doit avoir passé chaque colon, afin d'y apprendre les travaux particuliers aux pays et d'y être examiné sur ses aptitudes.

Il est entendu qu'avant de commencer une colonisation, il est nécessaire de consulter et d'intéresser les

milieux gouvernementaux, et de tenir compte des lois existant en la matière.

Je tiens à faire remarquer que justement en France, le paysan travaillant sa terre a plus d'impôts à payer que celui qui la laisse en friche. Pour une terre abandonnée il n'y a presque pas d'impôts à payer, contrairement à d'autres pays où les impôts pour de telles propriétés sont plutôt augmentés, puisque celui qui laisse sa terre en friche, nuit à l'économie nationale. Je suis persuadé que s'il y avait en France une loi prévoyant des impôts trois fois plus élevés pour des terres en friche, bon nombre de propriétaires renonceraient à leur bien au profit de l'Etat, qui pourrait alors vendre ces propriétés à une société de colonisation. Il en va de même pour les bâtiments en ruine, qui sont également libres d'impôts. Une loi prévoyant la reconstruction ou simplement l'abattement de ces bâtiments aux frais du propriétaire, aiderait l'Etat français à acquérir un grand nombre de ces bâtiments en ruine, qui pourraient servir à la colonisation. En effet, les frais qu'occasionnerait le transport de ces décombres dépasseraient leur valeur actuelle.

Le colon doit lui-même mettre en état les habitations. Il doit faire les petites réparations à l'intérieur. Seulement, pour les travaux de reconstruction plus compliqués, on met un maçon à la disposition d'un groupe de colons, qui doit lui-même être colon et paysan en même temps, et qui recevra par conséquent moins de salaire qu'un autre maçon. Le colon doit lui-même faire les travaux d'aide-maçon s'il s'agit de son propre logement.

Lorsqu'il s'agit de nouvelles propriétés — achat de parcelles individuelles — les maisons préfabriquées sont indiquées. Cette préfabrication sera faite par les colons eux-mêmes.

A la tête d'un groupe de 10 familles doit se trouver un dirigeant, qui devrait parler la langue du pays pour faire toutes les démarches nécessaires. Il sera de sa compétence de trouver la semence, le matériel de construction, et de s'occuper des plans de construction et de leur mise en oeuvre. Chaque groupe de 10 familles est réuni dans une coopérative de travail. Cela veut dire que chacun de ces groupes a à sa disposition un tracteur, un camion et éventuellement d'autres machines agricoles dont un colon seul n'a pas besoin. Le dirigeant du groupe est aussi responsable pour ces machines.

On pourrait mettre à la disposition de cette coopérative de petits appareils pour la conservation des fruits et légumes qui seront ensuite vendus pour augmenter le revenu.

Les colons sont considérés comme des ouvriers salariés de la société, afin de bénéficier ainsi des allocations familiales, cela au moins pendant deux ans. La semence et le bétail seront donnés au colon en tenant compte de la région dans laquelle il se trouve.

Les charges individuelles des colons ne doivent pas être trop grandes pour ne pas décourager les colons. Etant donné que j'ai moi-même fondé une colonisation en France, je tiens à expliquer maintenant le développement de celle-ci, afin de démontrer comment je m'y suis pris et comment j'ai réalisé cette entreprise avec succès. Je ne cacherai pas non plus les immenses difficultés que nous avons rencontrées, afin de donner une image aussi générale que possible des conditions à La Roque sur Pernes.

#### AVANTAGES ÉCONOMIQUES POUR L'ÉTAT FRANÇAIS D'UNE COLONISATION DE GRAND STYLE

Comme je viens de l'expliquer, s'il y avait des lois exceptionnelles en ce sens, l'Etat disposerait d'un nombre suffisant de bâtiments en ruine pouvant être transmis aux colons moyennant paiement, ce qui aurait l'avantage d'accroître les ressources de l'Etat. D'autre part, une colonisation augmenterait également la production, toujours au bénéfice de l'Etat. Les pays qui enverraient des colons en France, devraient s'engager à laisser entrer des produits français, ce qui amènerait des devises précieuses au pays.

Finalement, je tiens à remarquer qu'il existe en France des agriculteurs possédant deux et même plusieurs fermes, dont une seule est exploitée. J'ai eu l'occasion de parler avec des paysans, qui m'ont dit qu'ils aimeraient bien vendre leur ferme abandonnée, afin de s'acheter des machines agricoles pour pouvoir produire plus et plus facilement. Malheureusement, on ne demande pas à acheter ces fermes. Si celles-ci étaient acquises pour la colonisation, en fin de compte le matériel agricole rénové profiterait encore à l'agriculture française.

Une dernière raison, non négligeable, c'est que la colonisation des régions dépeuplées de France représenterait un renforcement national.

#### COMMENT DOIT-ON ENTREPRENDRE UNE COLONISATION ?

Il y a tout d'abord l'achat des fermes. L'étendue de celles-ci dépend du genre de culture, c'est-à-dire du rapport. Une ferme de deux hectares suffit pour l'horticulture, lorsqu'on dispose d'une bonne irrigation. Une ferme de 5 hectares avec arbres fruitiers, vignes et oliviers assure un rapport annuel d'environ 1.500.000 francs français. Une ferme destinée à la culture de céréales doit comprendre deux hectares au moins, tandis qu'une ferme pour l'élevage de moutons exige au minimum 50 hectares. Les prix de ces fermes sont à peu près les mêmes malgré leurs superficies différentes, et cela parce que l'on tient compte du rendement annuel.

Ce fut grâce à Monsieur Robert Schuman, alors Président du Conseil, qu'à la fin de 1948, mon désir de procurer à mes compatriotes prêts à émigrer une nouvelle patrie, fut exaucé. Cependant, j'étais loin d'être satisfait. Mon but a été avant tout de préserver la condition d'agriculteurs chez mes compatriotes. Il me fallait donc trouver la terre sur laquelle le paysan pourrait à nouveau conduire sa charrue.

Je me mis donc à la recherche dans la France entière pour trouver ce qui pourrait convenir à une colonisation. Dès le début j'étais convaincu qu'il ne suffisait pas de trouver des maisons abandonnées et des terres en friche, mais qu'il fallait plutôt se demander si cette terre pourrait nourrir son homme. Il fallait examiner la nature du sol et le genre de cultures pratiquées; le paysan doit pouvoir continuer à s'occuper de cultures qu'il connaissait déjà. Plus tard seulement, quand il aura pris racine dans sa nouvelle patrie, il pourra apprendre alors de nouvelles cultures. Une des choses les plus importantes a été pour moi de me rendre compte de la nature du sol et pourquoi les anciens habitants avaient quitté la commune et aussi s'il y avait dans les environs des possibilités de travail pour quelques membres de la famille, qui devraient assurer la vie des autres en attendant le plein rendement de la ferme.

Ensuite, il fallait étudier la vente des produits. Il est tout à fait évident que l'on doit s'assurer la bienveillance de toutes les administrations, du haut en bas de la hiérarchie car ce sont souvent les petits bureaux qui peuvent être plus difficiles à gagner. Ayant trouvé beaucoup d'occasions intéressantes au cours de mes recherches, je me décidais finalement pour un petit village de montagne, LA ROQUE SUR PERNES. Jadis ce fut un riche village, habité par de nombreux paysans, où retentissaient le bruit de la forge et celui des véhicules, et où il y avait le sourire de la jeunesse. Tout poussait et prospérait dans cette riche nature. On y récoltait des céréales, des fruits; et il y en avait assez, non seulement pour les habitants, mais encore pour ceux des environs. On y récoltait aussi de l'huile d'olive, la meilleure de Provence, et en telle quantité qu'une presse dans le village avait du travail jour et nuit. On récoltait encore du bon vin, d'excellents raisins de table, des fruits variés et on y élevait le vers à soie. Il y avait alors deux écoles.

Quand je le vis, ce village était abandonné. Les rues, très belles jadis, étaient désertes. Le nombre d'habitants était passé de 400 à 18, tous âgés de plus de 60 ans.

Comment cela est-il arrivé? Les années de révolution avaient amené beaucoup de jeunes à la ville. Ensuite il y avait eu une guerre, puis une seconde et une troisième. En 1880, une grave typhoïde avait fait

beaucoup de victimes. Si l'on ajoute à cela la diminution de la natalité, l'appel de la ville, le désir d'avoir une vieillesse assurée, l'on comprend que le village avait été peu à peu abandonné.

Il est vrai que les anciens oliviers poussaient toujours à l'abandon, attendant d'être traités. La terre aussi attendait la main paysanne qui la travaillerait, prête à lui donner en échange de bonnes récoltes. Tout d'abord, je restais pendant quelque temps à La Roque sur Pernes. Bientôt la population des environs fut gagnée à la cause d'une colonisation, la vente des produits du travail des colons étant assurée dans la ville de Pernes les Fontaines, éloignée de 4 km. Les autorités compétentes aussi se montrèrent favorables au projet, et ce fut grâce à l'aide personnelle de deux hommes courageux, le préfet de Vaucluse, Monsieur Jacques Boissier et le Professeur de l'Université d'Aix-en-Provence, Monsieur Edouard Delebecque, que l'on put commencer l'oeuvre. On se trouvait devant un nouveau travail, qui fut loin d'être facile: le choix des colons. Je me rendis compte dès le début que le succès de la colonisation dépendait uniquement de ce choix. Les réfugiés sont eux aussi devenus difficiles. La vie dans les camps durant ces longues années a fortement marqué leur caractère. La jeunesse actuelle faisait encore partie de l'enfance, lorsque les Banatais quittèrent le pays. Ils ne connaissent pas du tout l'agriculture et n'ont nullement envie de se consacrer à la terre. Tandis que les vieux sont très attachés à leur travail agricole, il est très difficile de convaincre les jeunes de retourner à la terre, en renonçant aux plaisirs faciles, au confort de la ville. Il s'agissait donc d'essayer de leur expliquer la situation. Pour faciliter le choix des colons, j'avais établi une liste de 192 questions, pour savoir si le colon éventuel se rendait compte des difficultés qui l'attendaient, de son aptitude, etc.

En effet, être colon représente au début, une vie plus difficile et plus de travail que pour un valet de ferme. Cela, tout candidat devait le savoir. On fit circuler parmi les Banatais un projet de colonisation, où j'avais dépeint la tâche du colon sous son jour le plus défavorable et dans ses aspects les plus pénibles. Les candidats se trouvèrent vite et parmi eux je choisis encore les meilleurs.

J'avais l'espoir que nous serions aidés pécuniairement. Espoirs vains, hélas. Les services officiels de Paris étaient plutôt défavorables à cette implantation de Banatais et lui prédisaient une prompte fin. On était loin de vouloir accorder une aide matérielle à une oeuvre condamnée d'avance à l'échec.

Je me trouvais donc à la Roque sur Pernes avec mes premiers colons. Il était possible de trouver des exploitations agricoles en fermage, mais on manquait de machines, de bétail, de semences et même de tables et de lits. Que fallait-il faire? Une seule chose: persévérer. Pourtant il fallait manger aussi. Le printemps avec sa période de pluie était notre chance

numéro un. On trouvait des escargots dans les champs entre les herbes sauvages, et toute la famille allait les ramasser au petit jour pour aller les vendre à Pernes, afin de pouvoir acheter du pain avec l'argent acquis. Pendant le jour, il fallait nettoyer et défricher les terres.

Dès les premiers instants, j'étais persuadé de la réussite et, comme on dit, je „tenais bon”. Le soir, j'essayais de donner courage aux gens, faisant appel à leur honneur de paysans ou les égayant en racontant des histoires de l'ancienne patrie. Je faisais chanter les jeunes. Lorsque j'étais sûr de leur courage pour poursuivre leur dure entreprise, j'allais m'adresser aux autorités compétentes, malheureusement souvent sans succès.

Ce fut alors que Monsieur le Préfet Boissier fonda le Comité d'Entr'aide aux Français du Banat, dont il devenait le président. Ce comité comptait comme membres toutes les hautes personnalités du département. On reçut par son intermédiaire des dons, surtout en espèces: du lait concentré pour les enfants, des pâtes, du lard, etc. Par le même comité, nous parvîmes des machines agricoles usagées et enfin, les usines Renault mirent à notre disposition pendant 6 mois un tracteur tout neuf pour nettoyer et défricher nos champs. Le directeur départemental de la population rassemblait de vieux lits, des tables, des chaises, des chaussures, des vêtements. La situation s'améliorait et, grâce aux dons en argent, on put aussi acheter des bâtiments en ruine. La coopérative des entrepreneurs mettait à notre disposition du matériel de construction, pour une valeur de 600.000 frs. On pouvait donc commencer de reconstruire. Le premier édifice fut une tour et une chapelle de la Sainte Vierge où l'on installa un petit musée banatais. Ensuite, on répara les maisons et releva les ruines en travaillant 16 heures par jour.

En me rappelant tout ceci, je dois dire que ces premiers temps furent très difficiles et qu'il fallut fournir le maximum d'efforts, tout en ayant une nourriture médiocre. Tous les colons n'avaient pas encore de chevaux, pourtant les champs furent défrichés. En automne, il nous fut possible de nous procurer des plantes, d'arbres fruitiers et de vignes. Il y avait naturellement aussi ceux qui essayaient de nous décourager. Les anciens habitants nous assuraient que rien en repousserait. De longs mois d'attente suivirent et je devais soutenir le moral de mes compatriotes.

Le premier Noël, nous l'avons passé dans la maison d'un vieux Lorrain, notre bienfaiteur. Ce soir là les colons me donnèrent leur parole de mourir à la tâche, plutôt que de perdre courage. Ils me témoignaient leur volonté ferme de rester et de démontrer qu'un Banatais ne lâche pas, même dans les situations les plus difficiles.

Le printemps arriva et, ô miracle, les plants d'arbres et de vigne avaient pris racine et poussaient à 98 %.



Les colonisateurs se mirent au travail parmi les ruines . . .

Quel succès inattendu! Bientôt les journaux locaux commencèrent à s'intéresser à notre entreprise, ceux de la France entière les suivirent et même les journalistes de l'étranger vinrent nous voir. Notre Comité recevait des lettres, des dons en argent de la France entière. Une femme nous envoya d'Indochine 100.000 frs., une bonne à tout faire envoyait 500 frs par mois qu'elle prélevait de son salaire. Il était touchant de voir que nous n'étions plus seuls. Le département du Vaucluse mettait 200.000 frs à notre disposition, Monsieur le Président Robert Schuman envoyait de sa caisse privée 15.000 frs. par mois, Monsieur Rosambert, conseiller à la Cour d'appel de Nancy faisait des conférences chez les Rotariens Lorrains et nous apportait ainsi environ 500.000 frs. La Lorraine s'intéressait à ses frères du Banat de descendance lorraine. Finalement Paris aussi s'intéressa, et le ministre de la Population, Monsieur Paul Ribeyre rendit visite à La Roque sur Pernes. Ce fut à cette occasion que le premier Banatais colon de La Roque fut décoré de la médaille de Chevalier du Mérite agricole.

Je songeais à agrandir la colonisation. Un heureux hasard me mit en relation avec la Commission Internationale Catholique pour les Migrations à Genève. La visite du Dr. Loek Kampschöer apporta





... et rebâtirent les maisons au même endroit

la décision. Je tiens à le remercier ici, ainsi que son organisation pour l'aide apportée à notre entreprise. Ce fut en 1953 que de nouvelles familles arrivèrent à La Roque sur Pernes. Elles furent toutes placées dans des fermes ou des maisons avec un terrain. Cette deuxième colonisation avait naturellement un départ plus favorable que la première. Il nous était possible de construire plus rapidement parce que nous pouvions acheter le matériel. Nous pouvions acheter un tracteur et doter chaque colon du matériel nécessaire.

#### COMMENT A ÉTÉ RÉALISÉE LA DEUXIÈME COLONISATION ?

Une société composée de 5 membres a été fondée au sein du Comité. Cette société est la personne juridique. Les terres et les maisons ont été achetées sur le nom de cette société. Les colons ont été choisis par moi-même dans les camps en Autriche. A leur arrivée ils ont été installés dans les fermes et ont reçu de notre magasin :

un lit complet par personne, la lingerie, une table avec une chaise par personne, un fourneau, des ustensiles de cuisine, 2 sacs de pommes de terre, farine et autres vivres pour 15 jours, une lampe à pétrole et autres petits ustensiles, une charrue, une herse et une charrette.

Dans les deux jours suivants ils reçurent : un cheval, une chèvre, un cochon, des poules et des lapins, et en plus des semences.

Après deux jours de repos il fallait commencer le travail, et préparer la terre pour la plantation d'arbres et de vigne. Au bout d'un mois, chaque colon avait planté 200 arbres fruitiers et 2.000 pieds de vigne que la société lui apportait.

Dans la première année, le colon est dispensé de rembourser. Il est obligé de rembourser 40% des sommes dépensées pour lui.

Cet argent est sans intérêts. C'est seulement après le remboursement de cette somme qu'il devient propriétaire par contrat de ses terres. Les sommes ainsi remboursées sont utilisées pour l'installation de nouvelles familles.

Pour que le colon soit obligé de rembourser, il doit donner à la société la moitié de ce que lui rapporte la ferme à partir de la deuxième année, ce qui comptera comme somme remboursée. Cela lui permet de devenir plus rapidement propriétaire.

Actuellement, nous pensons encore réaliser une troisième colonisation. Avec 10 familles de plus, La Roque sera sauvé d'une mort certaine et redevenu un village vivant. Il faudrait ensuite penser à d'autres villages abandonnés, si nombreux en France.

La colonie de La Roque sur Pernes compte aujourd'hui 21 familles, qui sont venues progressivement dans l'espace de 4 ans, soit de 1951 à 1954.

Durant cette période, 128 hectares de terres ont été défrichés, 13 maisons en ruine ont été reconstruites et 8 constructions neuves réalisées. Les colons ont planté 5.000 arbres fruitiers et 50.000 pieds de vigne; 18 hectares de champs d'oliviers abandonnés ont été remis en état. Des puits ont été creusés et des bassins construits pour l'horticulture.

L'école compte aujourd'hui 21 élèves dont 18 sont des enfants de colons. Depuis 1932, c'est la première fois qu'il y eu de nouveau la confirmation dans le village. La première épicerie a été ouverte par un Banatais et il y a même une auberge banataise.

La Roque revit. La visite de Monsieur le ministre Coste-Floret a encore ravivé l'intérêt des milieux gouvernementaux. Il a été reçu de la même manière que le fut quelque temps auparavant Mgr de Llobet, archevêque d'Avignon, comme ils l'auraient été autrefois dans le Banat, les rues pavisées et la voiture officielle escortée de cavaliers ornés de fleurs. La visite du représentant du Conseil de l'Europe démontra également l'intérêt témoigné à notre colonisation.

La Radiodiffusion Française a transmis une émission sur les Banatais de la Roque, relayée par Paris Inter, Marseille, Radio Vienne, Munich et Saarbrücken. Cependant, la construction n'est pas encore terminée et d'ici deux ans bien des choses encore auront changé, si j'arrive à réaliser tout ce que j'envisage.

#### PERSPECTIVES

En nous rappelant les années d'après guerre, nous devons reconnaître que les peuples libres ont fait bien peu de choses pour les millions de personnes apatrides. Ayant d'autres soucis, on oublie trop facilement l'essentiel, c'est-à-dire la lutte contre le communisme. La conduite adoptée par l'Occident dans les questions d'émigration et d'immigration ne répond pas du tout à cet objectif essentiel et donnerait plutôt l'avantage à la propagation du communisme international. Cela doit être dit ici, même si l'on n'aime pas beaucoup l'entendre.

Pour éviter ce danger, je considère comme un devoir urgent de redonner une patrie à ces déracinés et de les réinstaller sur une terre libre, qui attend d'être cultivée à nouveau. Que ce sol retrouve donc son maître et nous retrouverons, en lui la défense de ce qui nous est cher: la liberté et la justice!

Est-ce que nous désirons par hasard continuer à démontrer aux pays de l'Est notre incapacité à faire quelque chose pour la foule de ces malheureux, désirons-nous être les alliés inconscients de ceux qui préparent le chaos et l'oppression? Dans ces conditions, il est inutile d'entreprendre des congrès, pour

ne rien entreprendre après. Il est inutile de créer d'autres comités et institutions, dont le bilan annuel aboutit seulement à des frais effectifs d'administration, sans qu'une seule personne ait été réinstallée. Il n'y aurait qu'une solution, c'est de grouper l'action de toutes ces grandes et petites organisations, avec un programme fixe et la ferme volonté de créer un nombre déterminé de colonisations. Les réalisations de la première année garantiront ensuite l'agrandissement dans les années suivantes.

Pour réaliser un premier pas dans cette voie, je proposerais ici de ne pas nous quitter sans avoir décidé d'installer encore en 1955, 100 familles d'agriculteurs en France, cela en tant que premier essai et première réalisation.

Pour mener à bien cette entreprise, il faudrait prendre une seconde décision:

- A. La fondation d'un bureau central de l'organisation qui comprendrait deux services:
  1. Service chargé de trouver des moyens financiers
  2. Service chargé de procurer des autorisations et accords du gouvernement français.
- B. La fondation d'un bureau régional dans le territoire de la colonisation, qui aurait la charge de
  1. procurer des fermes
  2. choisir les colons
  3. représenter la colonie auprès des autorités
  4. conseiller et surveiller les colons dans leur travail.

Il est évident qu'il n'est pas facile de se procurer les moyens financiers. Et pourtant, je pense que les Etats-Unis eux-mêmes ne resteront pas insensibles à une telle oeuvre, dont les frais ne sont d'ailleurs pas énormes. Les pays d'émigration, de leur côté, seront je pense également prêts à collaborer financièrement. Ou bien ne pourrait-on proposer de faire une fois par an une quête au profit de ces réfugiés à réinstaller? Ne serait-il pas intéressant par ailleurs de prévoir des lois, prévoyant une surcharge sur les timbres qui serait au bénéfice des colonisations en des territoires dépeuplés et pour des réfugiés? Celui qui n'écrit pas beaucoup, n'aurait pas beaucoup de frais, et celui qui a une grande correspondance n'y ferait pas attention.

On obtiendrait de la sorte des sommes considérables qui pourraient être employées pour la construction et la reconstruction d'habitations abandonnées et la remise en oeuvre de terres en friche.

Nous savons que la misère est grande chez tant d'habitants des pays de l'Ouest. Mais nous avons aussi besoin des réfugiés qui sont venus dans les pays de l'Ouest pleins de foi en la démocratie. Il ne faut pas les perdre et surtout pas les décourager. Notre premier devoir est de les aider à s'installer et c'est pourquoi nous nous sommes rencontrés dans ce Congrès de Breda.

# Pour une Attitude Catholique devant le Problème des Migrations Intra-européennes

par Dr. R. ROCHEFORT (I.C.E.M.-Genève)

## L'IMPORTANCE ACTUELLE DES MIGRATIONS INTRA-EUROPÉENNES

AVEC LA DÉCLARATION TRIPARTITE DE LONDRES, l'année 1950 avait prélué, sur le plan politique, à la création du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes qui, survenue l'année suivante, devait marquer un tournant décisif dans l'évolution du problème des migrations européennes vers les pays d'outre-mer.

Bien qu'il soit trop tôt pour prévoir ce que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe retiendra effectivement des propositions de son Représentant spécial, la position prise par M. Pierre SCHNEITER en faveur d'une augmentation des migrations intra-européennes nous permet, d'ores et déjà, de penser qu'une nouvelles période paraît s'ouvrir.

Il est vrai que l'expérience des dernières années n'a pas été particulièrement encourageante à cet égard. A moins de progrès exceptionnellement rapides de la politique européenne, de circonstances économiques particulièrement favorables ou d'un effort spécial d'investissement, destiné précisément, par l'intermédiaire d'une banque européenne ou de tout autre moyen, à faciliter de tels mouvements, on peut se demander si les migrations intra-européennes parviendront à revêtir dans les années qui viennent une ampleur très considérable.

La prise de position du Représentant spécial du Conseil de l'Europe n'en constitue pas moins un progrès; s'insérant elle-même, comme l'un des éléments d'un ensemble, dans l'évolution lente mais continue des pays de l'Europe occidentale vers une certaine forme de coopération et d'unité, elle nous offre une occasion comme elle nous fait un devoir de définir ce que doit être l'attitude des catholiques dans ce domaine.

Ni cette prise de position, ni l'évolution européenne, ni les conséquences qui peuvent en découler tôt ou tard du point de vue du problème de la population ne sauraient nous laisser indifférents. Par comparaison avec la position que leur clergé les a invités à prendre dans les pays d'immigration d'outre-mer, avec le double souci de servir des intérêts nationaux sans doute, mais aussi de contribuer à la solution d'un grand problème humain, on doit constater avec regret une absence d'information ou même d'intérêt des catholiques de certains pays de l'Europe.

Le problème se présente évidemment d'une façon plus claire et soulève moins de contestations dans les pays d'immigration d'outre-mer. L'intérêt de l'Australie, du Canada, des républiques de l'Amérique du Sud à recevoir une main-d'oeuvre européenne est plus clair que l'intérêt d'un pays comme la France à augmenter son immigration, ou même d'un pays comme l'Allemagne à rechercher certaines possibilités à l'extérieur.

## LE POINT DE VUE CATHOLIQUE

Si l'on songe cependant à l'importance des facteurs humains engagés ici ou aux relations qui existent entre ce problème et les positions doctrinales de l'Eglise, on peut se demander si une vision vraiment chrétienne de l'Europe ne devrait pas conduire les catholiques européens non seulement à se réjouir de l'évolution ci-dessus indiquée, mais encore à désirer jouer un rôle actif dans le même sens.

Il ne s'agit pas en l'occurrence, de prendre position sur la question toute politique de l'unification de l'Europe, mais simplement de tenir compte de l'évolution politique déjà accomplie, pour chercher à déterminer sa portée chrétienne et pour considérer la situation actuelle à la lumière de l'enseignement de l'Eglise selon les exigences de la justice et de l'amour. Quelles que soient son inspiration politique et ses fins terrestres, cette évolution qui tend à réduire l'importance des frontières et des divisions nationales, n'a-t-elle pas pour conséquence un progrès dans le sens du rapprochement des hommes, et ne va-t-elle pas ainsi précisément dans la direction où nous sommes de façon si pressante invités non pas à suivre les autres du regard, mais à nous engager nous-mêmes?

Il ne saurait du reste suffire de prendre une position de principe, favorable à l'augmentation des mouvements intra-européens mais pratiquement inefficace. Il s'agit d'un problème difficile dans lequel les adversaires sont généralement mieux informés que ceux qui devraient tout naturellement être favorables, et l'efficacité nécessite une réelle information. Nous devons savoir ce qu'est le problème à résoudre, comment il se pose ici et là, et, sur les bases d'une connaissance précise, il nous faudra élaborer une doctrine chrétienne de la population excédentaire de l'Europe permettant de servir de point de départ à un effort réellement constructif.

Une telle doctrine, — nous devons le souligner en passant — doit en effet prendre pour objet la population excédentaire de l'Europe plutôt que les mouvements intra-européens qui ne constituent que l'un de ses aspects. Si, comme c'est le cas dans la présente étude, nous devons isoler ce problème, nous ne devons pas pour autant, oublier les données générales au milieu desquelles il prend place. Développement économique, migrations vers les pays d'outre-mer, migrations intra-européennes, ne sont pas des fins en soi, mais des moyens de remédier à une même situation. De ces trois solutions, le Conseil de l'Europe a reconnu en 1951 qu'en raison de l'importance et de l'urgence du problème à résoudre, elles devaient être poursuivies toutes les trois simultanément. Mettre tout spécialement l'accent, comme nous le faisons, sur l'une d'entre elles — les mouvements intra-européens — à seule fin d'obtenir le maximum de résultats et d'augmenter les chances ne doit pas conduire à minimiser les deux autres solutions qui sont appelées, en tout état de cause, à jouer dans certains pays un rôle considérable. Par là même nous devrions nous garder de prendre certaines positions qui, fondées sur une estimation exagérée des possibilités intra-européennes, risqueraient, sans apporter aux populations qui en ont besoin la solution de remplacement équivalente, de nuire dans l'opinion publique, dont le soutien est si nécessaire, au développement indispensable de l'émigration vers les pays d'outre-mer.

L'une des objections que l'on pourrait nous opposer touchant l'augmentation des mouvements intra-européens, est la crainte dans les pays européens invités à recevoir des immigrants supplémentaires, d'être en opposition avec la classe ouvrière. Mais une certaine compréhension ne devrait-elle pas être trouvée sur le plan des syndicats chrétiens et des différentes organisations ouvrières ou agricoles catholiques, dès lors surtout que la position à adopter a pour but non pas seulement l'aide unilatérale à apporter aux pays voisins et surpeuplés, mais un développement des pays d'immigration eux-mêmes et une amélioration de leur niveau de vie.

La réalisation de „l'Europe économique” que préconise Monsieur Alfred Sauvy dans son livre „l'Europe et sa population”, consiste en une meilleure répartition de la population selon les ressources naturelles et elle tend à une exploitation dans de meilleures conditions et pour le plus grand avantage de tous. On ne voit pas qu'il s'agisse là de vues inacceptables pour des esprits de bonne foi qu'il s'agit simplement d'informer et de guider. On se trouve du reste ici beaucoup moins en présence d'un choix que d'une nécessité à plus ou moins long terme inévitable: „Il faudra bien — a déclaré Monsieur

Schneider devant l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, le 24 Mai 1954 — que certains pays qui n'ont que 60, 70, 75 ou 80 habitants au km<sup>2</sup> s'aperçoivent qu'ils ne peuvent pas rester enfermés derrière leurs frontières. Si, comme je le crois et je le souhaite, nous entrons dans une ère de paix assez longue, ces pays ne pourront pas résister à la pression, amicale, mais tout de même constante, des pays voisins dont la densité de population est de 150, 200 ou 250 habitants au km<sup>2</sup>. Il faut que tout le monde en soit persuadé. On ne tient pas des frontières fermées, pas plus des frontières économiques que des frontières militaires, si l'on est complètement déséquilibré. Il faudra prévoir dans un délai assez bref une migration intra-européenne. Je vous le dis loyalement, je sais que dans certains pays, et j'en connais bien en particulier, cela risque de créer quelques complications. Mais ce ne sont pas les complications qui doivent nous faire peur. D'autant plus que nous sommes persuadés que l'entrée de nouveaux éléments amène en général et même presque toujours une augmentation du potentiel économique et une augmentation du pouvoir d'achat de l'ensemble du pays. Ce travail sera établi dans les années qui viennent. Il constitue une nécessité.”

On pourrait ajouter, à l'appui de cette courageuse affirmation, que même s'ils voulaient l'éviter en tant qu'il s'agit d'un problème purement social — le problème des autres — les pays qui ont des possibilités d'immigration se trouveraient ramenés au problème des populations excédentaires par la pure et simple évolution de la technique moderne de production. Celle-ci en effet, n'exige-t-elle pas de grands marchés, de grands espaces, et la création d'un grand marché et d'un grand espace européen — éventuellement eurafricains — indispensables à la prospérité, à la sauvegarde et à l'équilibre de tous les pays européens- et probablement africains — n'exige-t-elle pas la solution du problème de la population de l'Europe? L'augmentation des mouvements intra-européens apparaît ici comme ayant pour but une exploitation plus rationnelle et plus intensive de toutes les ressources dont dispose l'Europe.

Nous avons fait, tout à l'heure, allusion aux positions du clergé dans les pays d'immigration d'outre-mer. Cela ne signifie pas que de telles positions seraient valables pour l'Europe. S'il est vrai, ainsi que l'a exprimé le délégué apostolique au Canada à la suite des enseignements du Saint-Père, que „les hommes sans terre ont droit aux terres sans hommes”, une telle affirmation ne vaut, sous cette forme, que pour les grandes étendues du Nouveau Monde. En Europe, une autre approche est nécessaire dans laquelle ces enseignements devront être adaptés aux particularités européennes sans d'ailleurs que la différence de densité entre les pays, si considérable

puisse-t-elle être dans certains cas, puisse être regardée autrement que comme l'un des nombreux éléments du problème.

Le livre de M. Alfred Sauvy que nous avons cité et qui constitue, sur le plan scientifique, un apport positif et important, nous offre une base à partir de laquelle il devrait être aisé en effet de rechercher et d'établir une doctrine chrétienne, alors surtout que l'un des enseignements qui se dégagent de cet ouvrage est la primauté de l'homme sur l'économie. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, ne devons-nous pas, en tant que chrétiens, être capables de considérer toute chose avec une certaine jeunesse de coeur et de poser un regard neuf sur des situations auxquelles nous sommes tellement habitués que nous cessons d'apercevoir non seulement les inconvénients et les erreurs, mais même trop souvent les injustices qu'elles comportent. Si nous lisons <sup>1)</sup> que, „quels que soient les faits politiques, la solidarité — nous ne disons pas l'unité — de l'Europe s'affirmera parce que l'évolution technique raccourcit implacablement les distances”, ne devons nous pas voir dans ce raccourcissement purement matériel qui résulte de l'évolution technique l'image de ce que l'amour de Dieu devrait opérer entre nous tous? Et la substitution d'un cadre européen dans certains secteurs aux cadres nationaux désuets et insuffisants ne nous invite-t-elle pas à l'effort d'imagination et de compréhension nécessaires?

#### LES TERRES MARGINALES

Prenons, par exemple, la question dite „des terres marginales” qui commande plus ou moins l'attitude à adopter touchant le développement d'une immigration agricole dans un pays comme la France, ou du moins, la remise en culture des terres abandonnées. Dans le cadre d'une Europe unie, ou du moins suffisamment cohérente et d'une organisation agricole européenne, le classement dans la catégorie terres marginales sera-t-il le même qu'actuellement, et des terres aujourd'hui délaissées comme trop pauvres, n'apparaîtront-elles pas plus riches que d'autres actuellement cultivées ailleurs, et en fait, suffisamment riches pour qu'on les remette en culture? Si nous poussons plus loin nos réflexions sur ce point nous pourrions nous demander s'il n'y a pas lieu également de prendre en considération dans cette appréciation le grand problème de l'insuffisance de denrées agricoles dans le monde et ne serons-nous pas amenés à conclure, en tant que chrétiens conséquents, qu'en tout état de cause de telles remises en culture doivent être essayées, même si pendant un certain temps, elles ne doivent pas présenter un bien grand intérêt économique des lors qu'elles permettraient de sauver des familles du désespoir, de les orienter vers un avenir meilleur et

de faire une oeuvre de générosité et d'amour qui finalement sera utile au pays qui voudra bien l'entreprendre?

Qu'une administration se serve de l'argument des terres marginales pour justifier l'abandon de certaines terres, nous pouvons très bien le comprendre. Mais n'est-il pas indispensable que tous les catholiques, jusqu'aux propriétaires de terres abandonnées sachent bien ce qu'implique ici une attitude négative: matériellement parlant l'entassement dans des caves et des taudis de familles entières soumises à des conditions inhumaines et qui n'ont pas même, dans bien des cas, des terres marginales à cultiver, et au point de vue moral tous les maux qu'il est bien facile d'imaginer.

#### L'ATTITUDE CATHOLIQUE

Quelle qu'en doive être l'évolution future, la politique d'unification de l'Europe depuis cinq ans aura précisément contribué, et ce n'est pas là un mince progrès, à mettre en évidence l'importance du problème à résoudre et à montrer pourquoi l'existence souvent si misérable de plusieurs millions de personnes sans logis ou mal logées, sans travail et sans espoir, pose un problème à la communauté internationale. Ce qu'a réussi tout naturellement et presque de façon inévitable la politique européenne, une compréhension réellement chrétienne n'en serait-elle pas capable? Allons plus loin, ce qui politiquement parlant, apparaît seulement comme un mal, doit, chrétiennement parlant, apparaître comme un véritable scandale appelant des mesures d'urgence. Car si cette situation nous concerne comme tout le monde pour autant qu'elle est un élément de „trouble et de déséquilibre dans le monde”<sup>2)</sup>, si elle nous concerne déjà de façon, plus particulière, parce qu'elle concerne des hommes qui souffrent, ne nous concerne-t-elle pas d'une façon qui nous est plus particulière encore, parce qu'elle touche à la position doctrinale de l'Eglise quant au respect des lois de la vie? Comment pourrions-nous efficacement soutenir cette position, comment pourrions-nous moralement la soutenir, si nous n'acceptons pas les conséquences qu'elle implique et si, partisans en théorie du plein épanouissement de la vie, nous nous refusons à adopter ici une attitude généreuse pour nous soumettre passivement aux soi-disant impératifs des finances et de l'économie? Ou encore, car tout en quelque sorte se recoupe, comme pour mieux marquer la direction à suivre, comment pourrions-nous prier pour la paix, si nous ne cherchons pas à réaliser la justice dans le domaine où nous savons bien, comme l'écrivait Henri Bergson quelques années avant la guerre „que le surpeuplement est une des causes les plus graves de la guerre”? Si nous appartenons à l'un des pays d'Europe

<sup>1)</sup> Alfred Sauvy: „L'Europe et sa population”.

<sup>2)</sup> Déclaration tripartite de Londres-mai 1950.

susceptibles de recevoir des immigrants, c'est dans ces perspectives que nous devons nous placer soit pour considérer le problème de l'immigration, soit pour tout ce qui concerne l'immigrant: sur ce dernier point, il sera toujours nécessaire d'affirmer à nouveau la position du chrétien aussi bien que de travailler à rendre plus chrétienne l'attitude que nous adoptons vis-à-vis de l'étranger. Mais les catholiques des pays d'émigration ont eux aussi un effort à accomplir: cette compréhension fraternelle à laquelle nous invitons les pays les plus fortunés, ils devront, eux aussi, y accéder. Car c'est évidemment sur la base d'un intérêt commun au point de vue matériel et d'une compréhension réciproque au point de vue moral que des progrès de quelque importance pourront être réalisés aussi bien dans l'opinion que dans les faits. Rien ne serait plus fâcheux ici qu'un esprit de revendication agressif ou qu'une politique consistant, sous prétexte d'émigration, à envoyer systématiquement chez son voisin les éléments les moins intéressants d'une société.

En ceci, comme en ce qui concerne l'approche générale de ce problème, nous avons le devoir, de part et d'autre des différentes frontières, du côté des pays surpeuplés, comme des pays moins peuplés, de nous montrer positifs: positifs, lorsque nous envisageons la venue d'immigrants créateurs de richesses<sup>3)</sup> appoint de main-d'oeuvre qui, dans certains cas, a pu être si nécessaire; positifs également devant la nécessité de l'émigration, les émigrants étant dans bien des cas pour leur pays d'origine une source de revenu, cependant qu'ils contribuent à rapprocher les nations et, comme le mouvement se prouve en marchant, à démontrer l'existence d'une véritable communauté internationale. Trop souvent ce sont les seuls aspects négatifs de ce grand problème qui sont retenus, de telle sorte que l'existence de ces populations excédentaires finit par être considérée comme un mal auquel il s'agirait d'apporter un remède, alors qu'elle est une force qu'il s'agit seulement d'utiliser et dont certainement, grâce à des migrations intra-européennes, une partie pourrait être heureusement utilisée.

#### LA RÉALISATION DE PROJETS CONCRETS.

L'élaboration d'une telle doctrine, sa diffusion à l'occasion de la „Journée de l'Emigrant”, aussi bien qu'avec la participation de groupements catholiques et à l'occasion de manifestations telles que les Semaines sociales ou les Semaines des Intellectuels catholiques, ne sauraient épuiser les devoirs qui nous incombent. Si nous avons indiqué, au début de cette note, l'orientation nouvelle de la question des migrations intra-européennes sur le plan du Conseil de l'Europe, ce n'est pas seulement pour suggérer

<sup>3)</sup> La Commission des personnes déplacées du Congrès Américain a estimé à trois millions de dollars le „capital humain productif” représenté par l'introduction de 370.000 réfugiés aux Etats-Unis.

qu'elle soit l'occasion de prendre une position doctrinale, c'est aussi pour signaler qu'elle peut créer des conditions plus favorables à la réalisation de projets concrets; et par ailleurs, la réalisation de tels projets par les soins des catholiques n'est-elle pas nécessaire pour démontrer la valeur de leur doctrine et la sincérité de leur détermination? Avec la Commission Internationale Catholique pour les Migrations un instrument de coopération et d'inspiration existe, et, d'autre part, quelques expériences d'établissement à la terre de familles d'émigrants ont été réalisées, soit par les catholiques, soit par les protestants, qui, s'ajoutant aux mouvements intra-européens normaux, montrent bien que de telles réalisations ne sont nullement du domaine du rêve ou de l'illusion. L'expérience acquise dans un domaine similaire par des organisations telles que „Innere Kolonisation” en Allemagne et la „Fédération Nationale pour les Migrations Intérieures” en France, pourrait également nous être utile. Le moment n'est-il pas venu de nous demander ce que valent nos réalisations, si elles sont réellement suffisantes et représentent le maximum de nos possibilités et si de nouvelles formules ne pourraient être trouvées?<sup>4)</sup>

Faisant pendant à l'absence d'intérêt ou d'information que nous avons cru devoir signaler en évoquant l'attitude au contraire positive des catholiques du Nouveau Monde, nous pouvons nous demander si un effort ne pourrait être envisagé dans l'ordre de l'organisation pour faciliter les initiatives, la négociation et la réalisation de projets à partir d'un intérêt accru pour ce problème. Il nous semble bien que là résident dans certains cas tout au moins, certaines des causes de nos échecs, ou de l'insuffisance des réalisations. L'efficacité d'une organisation telle que la Commission Internationale Catholique pour les Migrations est évidemment fonction, pour une large part, de ses représentants nationaux, de l'intérêt qu'ils portent à ces questions. Indépendamment d'une représentation officielle, la CICM ne pourrait-elle avoir des *correspondants* susceptibles d'étudier sur place certaines possibilités d'installation, de façon à permettre à la Commission de présenter ensuite aux autorités compétentes des projets concrets? D'autre part, il conviendrait peut-être de donner une certaine publicité à l'important travail accompli par les aumôniers des émigrants, afin de stimuler ou de créer l'intérêt des populations catholiques aussi bien sur le plan national, qu'entre les différents pays<sup>5)</sup>.

<sup>4)</sup> Les religieux des Ordres et Congrégations en Europe n'ont-ils pas un rôle à jouer ici? Ne pourraient-ils pas être les inspirateurs d'entreprises agricoles où il serait tenu compte, bien entendu des nécessités économiques, mais qui se proposeraient un idéal plus élevé?

<sup>5)</sup> Coordination des experts en matière de migration, des organisations nationales, internationales, des missions, des hiérarchies catholiques.

Bien entendu, il n'y a aucune comparaison possible entre la „colonisation agricole”, telle qu'elle est pratiquée dans les pays de l'Amérique latine et ce que l'on pourrait concevoir dans les vieux pays de l'Europe pour remettre des terres en culture et y installer des émigrants. D'immenses étendues sont disponibles outre-mer, alors qu'en Europe il ne s'agira toujours que de superficies relativement réduites et que, dans l'état actuel de la législation, il sera parfois difficile, sinon impossible d'acquérir. Dans bien des cas on se trouvera arrêté par l'insuffisance de l'eau, le manque de voies de communication, l'absence d'équipement électrique, etc. N'imaginons pas que la réalisation de colonies agricoles dans le Nouveau Monde, ne comporte pas, elle aussi, de très grandes difficultés, défrichement, ouverture de voies de communication, infrastructure, tout est à faire, dans certains cas, cependant que la distance de l'Europe, l'adaptation au climat, ne laissent pas de poser bien des problèmes.

Tous ces obstacles peuvent être vaincus pour peu qu'on le veuille vraiment; ils sont peu de choses auprès de l'inertie, de la routine, qui tendent toujours à nous représenter de telles entreprises comme impossibles ou ne présentant aucun intérêt. C'est un devoir pour les catholiques en Europe de s'attaquer méthodiquement à chacune des difficultés particulières et d'aller au fond du problème en s'encourageant de l'exemple de ceux qui, au prix d'incroyables efforts, tels que ceux des Banatais dans le Vaucluse en France, ont finalement réussi. Si dans un pays la législation demande à être modifiée, cherchons à obtenir cette modification. Et quand bien même nos efforts ne devraient aboutir qu'à des réalisations modestes, ce n'est pas une raison pour nous de ne pas agir. L'installation de quelques familles n'est pas peu de chose si elle permet de sauver quelques humains du désespoir et sa valeur du point de vue spirituel ne saurait se définir en termes numériques ni du seul point de vue de la rentabilité. L'un des devoirs des chrétiens ne doit-il pas être de tendre toujours à rappeler à la société l'existence des plus pauvres et des plus faibles qu'elle tend tout naturellement à oublier? Ne nous laissons pas impressionner par les chiffres, les statistiques, les arguments de caractère économique qu'on nous oppose: ils ne valent rien, ils sont faux et mensongers s'ils ont pour résultat de laisser simultanément ici des terres en jachère et là des hommes sans terre et sans emploi!

N'appartiendrait-il pas à une organisation européenne telle que celle de la Jeunesse rurale catholique<sup>6)</sup> qui sera bientôt établie, de s'intéresser à de tels problèmes, ne serait-ce que sous l'angle de l'exode rural et des moyens d'y remédier?

Nous avons indiqué au début de cette note que la création du CIME avait marqué un tournant décisif dans l'évolution du problèmes des migrations européennes vers les pays d'outre-mer. Il semble bien que les efforts de cette organisation pour susciter des initiatives en ce qui concerne les plans de colonisation agricole aient déjà suscité un grand intérêt et qu'ils soient de nature à provoquer certains développements nouveaux. Il est peut-être regrettable que l'Europe en tant qu'elle comporte des zones d'immigration en soit exclue, elle qui se trouve au contraire appelée à apporter sa participation lorsqu'il s'agit d'accueillir les plus deshérités des réfugiés.

„Aujourd'hui des occasions se présentent — déclarait le Souverain Pontife dans son allocution aux membres du Congrès catholique international de la vie rurale — de décider si l'on continuera de poursuivre „une rentabilité unilatérale et à courte vue, ou bien si l'on entend l'orienter vers l'ensemble de l'économie sociale qui est sa fin objective”.

Nous sommes persuadés que c'est seulement en renonçant à poursuivre une telle „rentabilité” que quelque chose d'important peut être entrepris et réalisé dans ce domaine. Nous sommes persuadés qu'à ce prix quelque chose peut être réalisé qui sera finalement „rentable” non seulement au point de vue économique, mais aussi au point de vue moral et même spirituel.

Le problème qui nous occupe n'est-il pas en effet une occasion de dépassement? Il nous invite à dépasser notre conception trop étroite et trop égoïste de la patrie, à l'ennoblir, à la rendre plus chrétienne; à mesurer, à pratiquer et à développer les sentiments de fraternité dont nous sommes capables. Et n'est-ce pas l'une des chances providentielles de l'Europe (le Congrès de Breda devrait être pour nous l'occasion d'en rendre grâce) qu'il se situe au travers de sa route ainsi qu'un pauvre sur notre chemin afin que la création de l'Europe ne soit pas seulement une opération politico-économique, mais une oeuvre d'amour?

<sup>6)</sup> Mouvement International de la Jeunesse Agricole et Rurale Catholique (M.I.J.A.R.C.), établi en 1954.



# Les Immigrants dans la Région Liégeoise en Belgique

par Dr. FERNAND DEMET (Belgique)

## AVANT-PROPOS

Le présent rapport a été établi sur la base des travaux ayant conduit à la publication de „L'Assimilation culturelle des Immigrants en Belgique” de M. le professeur Clémens et Melle Vosse-Smal, et M. Minon, ouvrage auquel j'ai également eu l'honneur de collaborer<sup>1)</sup>. Il contient d'autre part certains renseignements et observations supplémentaires.

Il concerne essentiellement la „Région Liégeoise”, zone équivalant au bassin industriel liégeois, et délimitée en tenant compte de la densité de la population et de la proportion de travailleurs occupés dans les industries typiques du bassin liégeois (mines, métallurgie, industries chimiques, verreries, petite mécanique). Le problème a été étudié à l'échelon national dans les „Cahiers de la Nouvelle Revue Théologique, 1951”, sous le titre „Le problème des Réfugiés, ses conséquences morales et religieuses”, où des idées et précisions très utiles peuvent être puisées.

Apportant seulement des faits et des observations de nature à être interprétés et utilisés pour le bien des immigrants, ce rapport a pour but d'être un instrument de travail utile aux participants du Congrès.

## INTRODUCTION

L'importance de la population étrangère dans la province de Liège croît de recensement en recensement depuis 1920; la croissance est spécialement marquée de 1938 à 1947, vu l'immigration massive qui s'est déclenchée en 1946; elle s'est poursuivie par intermittences depuis cette date jusqu'à présent.

La province de Liège compte plus de 1/5 de la population étrangère de la Belgique; les Italiens y viennent en premier rang, avec 35 % et les Polonais en second avec 19,5 %, soit ensemble environ 55 % alors que dans le Royaume ils représentent seulement 39 % de la population étrangère.

Les Italiens de la province de Liège constituent 29,4 % de la population italienne du Royaume et les Polonais 23,3 % de la population polonaise; alors que, si une partie des Italiens rentre au pays, elle est compensée par d'autres arrivants, il n'en va pas de même de la population polonaise et d'une manière générale de la population d'origine slave qui sont

entamées par l'émigration, ce qui aura comme conséquence de diminuer leur proportion dans l'ensemble de la population étrangère.

L'arrondissement urbain et industriel de Liège comprend plus de 75 % des étrangers de la province; il se confond du reste pour une grande part avec la „région liégeoise”, laquelle comprend un ensemble de 65 communes industrielles du bassin de Liège comptant au 31 décembre 1947<sup>2)</sup> 512.282 habitants parmi lesquels 52.258 étrangers.

Par ses importantes industries du charbon et de l'acier, le bassin de Liège est un centre d'attraction pour les immigrants. Ces deux branches d'industries ont recruté depuis trente ans, à travers des vicissitudes diverses, la main-d'oeuvre souvent peu qualifiée provenant d'Italie et de Pologne, d'Italie surtout depuis la deuxième guerre mondiale. C'est à partir de là que s'explique la place importante prise par les Italiens et par les Polonais dans la population étrangère de la région liégeoise. Cinq autres pays y comptent plus de 1000 ressortissants; ce sont dans l'ordre, la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Yougoslavie et l'URSS; il s'y trouve en outre 2145 habitants de „nationalité inconnue” parmi lesquels de nombreuses personnes déplacées ou D.P.

Les étrangers recensés dans la région liégeoise sont pour la plupart des immigrés. A quand remonte leur immigration? On peut s'en faire une idée par la distribution de la population étrangère de la région suivant la date de la dernière entrée en Belgique: 56,5 % de l'ensemble des étrangers sont entrés (ou rentrés, peut-être) dans le pays après le 1er janvier 1945. C'est le cas de 76,4 % des Italiens et de 38,2 % des Polonais. Il faut tenir compte du fait que certains étrangers entrés dans le pays depuis 1945 y avaient déjà résidé avant la guerre. La majorité des Italiens appartient à la nouvelle immigration; ils représentent à eux seuls 52,7 %; les Polonais se rattachent plutôt à l'ancienne immigration, dont ils constituent le tiers.

## RECRUTEMENT - CONDITIONS - TRANSPORT

Au 31 décembre 1947, les charbonnages de la région liégeoise occupaient 28.186 ouvriers; la proportion d'étrangers dans chaque entreprise varie de 58,1 % à 28,1 % mais cette proportion est beaucoup plus élevée pour la main-d'oeuvre du fond.

<sup>1)</sup> L'assimilation culturelle des Immigrants en Belgique, R. Clémens, G. Vosse-Smal et P. Minon, Liège, 1953.

<sup>2)</sup> Date du dernier recensement général en Belgique.



Les Belges abandonnent le fond aux immigrants et, quand ils y travaillent encore, c'est le plus souvent auprès du puits, non dans les veines où s'effectue le travail d'extraction proprement dit. Rares sont les Liégeois travaillant encore au fond de la mine, plus nombreux sont les Limbourgeois amenés quotidiennement en autocars ou par d'autres moyens de transport.

La pénurie de main-d'oeuvre belge pour le travail d'extraction dans les mines a incité les directions de charbonnages à recourir largement aux ouvriers étrangers. Avant la guerre le problème avait trouvé une solution partielle par l'arrivée de contingents surtout polonais, également tchèques, yougoslaves et baltes. La mise au travail de prisonniers de guerre russes, puis allemands, constitua ensuite une réponse passagère aux problèmes des employeurs.

Après la libération des Allemands prisonniers de guerre, il fallut chercher d'autres solutions. Le chômage régnant en Italie et l'inactivité dans laquelle vivaient les D.P. dans les camps en Allemagne ont retenu l'attention. Leur recrutement apportait aussi une solution à leurs difficultés propres, malgré les problèmes posés par l'immigration, par l'hébergement et par l'adaptation au nouveau milieu professionnel.

On compte dans les charbonnages des ressortissants de nombreux pays, parmi lesquels les Italiens sont les plus nombreux. L'origine des immigrants est assez peu connue à moins qu'il ne s'agisse d'ouvriers spécialisés, les dirigeants des entreprises ne se préoccupent guère des antécédents des immigrants, si ce n'est pour vérifier la validité du contrat de travail et l'état du casier judiciaire.

Parmi les Italiens, le nombre d'anciens ouvriers agricoles et de cultivateurs paraît être plus élevé que celui des travailleurs industriels. Certains sont des fils de métayers venus en Belgique avec le désir d'amasser quelques économies, en vue d'exploiter à l'avenir une petite entreprise agricole, pour leur compte personnel. Dans le groupe des quelques anciens immigrés italiens, la plupart ont été occupés à des travaux de percement de tunnels, puis sont passés dans les mines françaises avant d'arriver finalement en Belgique. Mais parmi les Italiens la grande majorité est arrivée après la deuxième guerre mondiale; les premiers contingents, recrutés sans grande discrimination, amenèrent des gens qui espéraient quitter rapidement la mine et exercer librement une profession. Ils comptaient des méridionaux et des gens du Nord. Actuellement ces derniers sont plus nombreux. Parmi les premiers, certains avaient été occupés dans les mines de soufre de Sicile et parmi les seconds certains avaient déjà participé à des travaux d'extraction (tunnels, carrières) ce qui a facilité leur adaptation au travail dans la mine.

L'origine des Polonais et des autres Européens de

l'Est est encore moins connue. Un petit nombre de Polonais appartient à l'ancienne immigration. Les autres sont principalement d'anciens D.P. de trente à quarante ans. Ils n'ont guère eu le temps d'acquérir une formation professionnelle avant leur incorporation pour la deuxième guerre mondiale; quelques uns avaient été occupés aux travaux souterrains des mines en Pologne, en Ukraine ou pendant leur séjour en Allemagne.

C'est parmi les D.P. arrivés en dernier lieu que l'on trouve les éléments les moins courageux au travail; ils ont subi l'influence démoralisante des camps et de l'inactivité postérieure à leur libération. Ce sont les meilleurs des D.P., estime-t-on, qui ont répondu aux premières offres de travail qui furent faites. Parmi les autres étrangers, il y a assez bien d'Allemands, anciens prisonniers de guerre, restés ou revenus en Belgique après leur captivité.

Les Italiens sont arrivés à près tous pendant les années 1946, 1947 et 1948; quelques-uns au début de 1951 et dans la suite. Les D.P. sont entrés en Belgique en 1947 et 1948.

Le recrutement des Italiens s'opère directement dans le pays d'origine, sauf le cas de travailleurs dont le contrat d'engagement dans d'autres entreprises est arrivé à expiration. Après avoir laissé pendant quelque temps aux offices de placement italiens, le soin de choisir les travailleurs destinés aux charbonnages belges et après avoir constaté les abus qui en résultèrent, la Fédération des charbonnages installa un bureau de recrutement à Milan. Ce bureau fut chargé de faire la sélection des futurs mineurs et de les acheminer vers la Belgique. Cette sélection épargne aux charbonnages des frais onéreux; en effet le voyage d'un ouvrier italien coûte à l'entreprise qui l'engage 1400 frs; s'il ne convient pas, le rapatriement se fait aux frais de l'entreprise.

Les D.P. ont été recrutés par l'intermédiaire des organismes internationaux chargés de s'occuper de leur sort, au prorata des autorisations accordées par le gouvernement belge.

La main-d'oeuvre occupée au fond de la mine étant instable, il a été nécessaire de fixer une durée minimum au premier contrat d'engagement: elle est d'un an pour les Italiens et de deux ans pour les D.P. A l'expiration du premier contrat, nombreux sont les étrangers qui s'engagent dans d'autres charbonnages ou dans des usines métallurgiques; il en résulte une instabilité qui préoccupe tous les chefs d'entreprise. Certains facteurs peuvent favoriser la stabilité des ouvriers mineurs étrangers. C'est en premier lieu l'installation en Belgique de la famille du travailleur. Mais pour cela l'immigrant doit résoudre le problème, difficile dans la région liégeoise, du logement. C'est également l'état et le confort des habitations destinées à abriter les immigrants et leurs familles. De gros progrès ont été réalisés dans ce domaine mais il existe encore des camps de baraquements

ainsi que de vieux logements aménagés hâtivement; la plupart cependant sont en voie de disparition, les immigrants disposant de plus en plus de maisons ou d'appartements ne se différenciant pas des habitations similaires occupées par les ouvriers belges.

Un contrat de travail type a été rédigé par la Fédération Charbonnière de Belgique; ce document règle tous les détails du travail et de la vie de l'immigrant en Belgique; les obligations et engagements sont réciproques; le contrat spécifie que les conditions de travail c.à.d. les prestations, le salaire, les indemnités diverses, les assurances sociales, sont les mêmes que pour les Belges.

Les convois sont organisés soit par la Fédération Charbonnière, soit en ce qui concerne les D.P. par l'O.I.R.; dans les deux cas, les frais sont à charge des charbonnages. Chaque charbonnage transmet à la Fédération charbonnière le nombre d'hommes dont il a besoin; la main-d'oeuvre recrutée aux différents endroits est alors groupée et envoyée par convois en Belgique; si l'immigrant donne satisfaction par son travail, il pourra, à bref délai, pour autant qu'il ait obtenu un logement adéquat, faire venir sa famille; on peut dire qu'à l'heure actuelle, sauf cas vraiment spéciaux, les immigrants qui désiraient faire venir leur famille ont réalisé leur objectif; ceux qui aujourd'hui encore restent isolés se trouvent généralement dans des situations particulières, par exemple quant à la situation familiale au pays d'origine.

#### SITUATION RELIGIEUSE DES IMMIGRANTS

Ainsi qu'on peut le constater, le rôle des institutions catholiques et du clergé ne se marque pas dans les opérations visant au recrutement et au convoiement des immigrants; ce rôle ne se marque que dans des cas particuliers concernant certaines catégories de personnes, telle „L'Aide aux personnes déplacées” ayant son centre à Huy, sous la direction du R. P. Pire, recueillant de vieux D.P. ne pouvant plus travailler et seuls au monde, ou assurant à d'autres D.P. restés dans les camps d'Allemagne un soutien matériel et surtout spirituel.

C'est donc lors de leur arrivée, de leur installation ainsi que par la suite, au milieu des difficultés et des peines de chaque jour que peut se faire sentir l'action du clergé et des institutions catholiques.

Pour déceler l'influence de l'immigration sur la pratique religieuse et sur les croyances des étrangers, il faut d'abord se faire une idée de l'état de la pratique et des croyances avant l'immigration. Les Italiens semblent avoir presque tous appartenu à la religion catholique, quelle que soit l'époque de leur arrivée en Belgique. S'ils manifestent l'existence de ce fond religieux, il n'en reste pas moins vrai que pour beaucoup d'entre eux la pratique était très irrégulière avant le départ du pays et que souvent

leurs croyances étaient faites de traditions plus que de convictions profondes. Les gens du Nord ont moins de convictions religieuses, quoique certaines régions soient très chrétiennes, telle la Vénétie, tandis que les Méridionaux avaient acquis dans leur pays une conception particulière de la religion: ils y mêlaient beaucoup de superstition et continuent encore à le faire.

Chez les Polonais, les sentiments religieux étaient très développés et la pratique très régulière; la religion jouait et joue encore un rôle important et le prestige du prêtre était indiscuté. La proportion de ceux qui n'appartenaient à aucune religion paraît très faible. Il est beaucoup plus difficile de se faire une opinion des sentiments religieux des Slaves orthodoxes.

On décèle chez la plupart des immigrés un relâchement de la pratique religieuse, le plus souvent accompagné d'un affaiblissement plus ou moins accentué des croyances. Celles-ci survivent cependant en chaque immigrant alors même qu'il n'extériorise plus ses sentiments religieux.

Les croyances paraissent avoir subi moins de changement et être demeurées plus profondes chez les Polonais que chez les Italiens, quoique la pratique soit moins assidue chez les uns et chez les autres. Si, chez les Italiens, la diminution de la vie religieuse semble toucher de manière égale l'ancienne et la nouvelle immigration, les aumôniers estiment que chez les Polonais la pratique religieuse des anciens immigrés s'est modifiée plus profondément que celle des nouveaux, probablement parce que les premiers n'ont pas trouvé au début de leur séjour des aumôniers susceptibles de veiller sur eux et de les aider. Les nouveaux immigrés, au contraire, ont pu bénéficier déjà de l'organisation de la communauté polonaise immigrée en Belgique depuis quelque vingt ans.

La situation familiale des étrangers semble influencer aussi leur vie religieuse: on note une régression plus importante de la pratique chez les hommes isolés, célibataires ou mariés dont la famille est restée au pays d'origine. De plus, il y a peu de différence, chez les Italiens, entre les conduites de l'époux et celles de l'épouse. Mais si la pratique des parents est souvent irrégulière, les enfants, eux, se montrent très assidus sous l'influence de l'école et des cours de catéchisme préparatoires à la communion solennelle. Toutefois, dès qu'ils ont atteint l'âge de seize ou de dix-sept ans, ils commencent à suivre l'exemple de leurs parents et à négliger peu à peu leurs devoirs religieux.

Chez les Polonais, la pratique des femmes est plus régulière que celle des maris. Les aumôniers y voient l'influence du milieu professionnel, qui s'exerce sur les hommes et les éloigne davantage des habitudes contractées dans leur pays.

Mais les causes de régression de la vie religieuse

doivent être précisées, en rapport au phénomène migratoire.

#### *Rupture avec les cadres sociaux originaires*

La première cause, celle qui paraît la plus importante aux yeux des témoins privilégiés, est la rupture avec les cadres sociaux originaires causée par l'éloignement. Ces cadres sociaux avaient étayé et développé les sentiments religieux des immigrés et les alimentaient par des manifestations extérieures. C'est le cas surtout pour le Polonais qui a vécu dans un milieu où la religion jouait, à l'époque où il a quitté son pays, un rôle social très important et s'intégrait même alors à la vie politique s'il s'agit d'un ancien immigré. Ainsi en est-il également des autres Slaves dont les sentiments religieux assez simples n'ont pu résister à l'éloignement des cadres traditionnels qui leur avaient permis de se développer. Pour les Italiens, l'éloignement du pays natal, de ses coutumes et de ses traditions, paraît avoir une influence moins dominante, mais constitue encore l'un des facteurs qui ont le plus contribué à la régression de la pratique religieuse. Comme les autres étrangers, ils se sont trouvés désorientés par ce déracinement lors de l'arrivée dans un pays différent du leur; toutefois, moins éloignés des autochtones que les Slaves, ils se sont mieux adaptés au milieu d'accueil et ne se sont pas trouvés aussi isolés qu'eux.

#### *Le fait de changer de milieu et de genre de vie*

L'influence du changement de milieu s'exerce différemment sur les anciens et sur les nouveaux immigrés polonais. Les premiers ont été acheminés directement de leur pays d'origine vers la Belgique et s'y sont engagés au travail de la mine selon leur propre décision; d'autres facteurs ont dans ces cas agi plus que le changement même de milieu. Les nouveaux immigrés polonais par contre sont passés par les camps d'Allemagne où ils ont attendu que l'on prenne une décision sur leur sort. Ils y ont souffert, et l'atténuation de leurs sentiments religieux est due pour une large part à ces changements successifs, causes d'un manque de sécurité pour l'avenir et d'un certain découragement. Les Slaves orthodoxes ont connu les mêmes vicissitudes que ces derniers. Après avoir été déportés ou prisonniers, transplantés dans un pays ennemi avant d'échouer en Belgique, ils ont perdu contact avec les traditions familiales qui transmettent les habitudes de vie religieuse et ont souffert d'un découragement accentué par l'insécurité qui plane sur leur avenir. L'influence du changement de genre de vie est liée à celle du changement de milieu. Toutefois, les améliorations apportées au niveau de vie des immigrés italiens, de même qu'à celui de certains Slaves, ont atténué les effets défavorables de la transplantation. Mais chez les anciens ruraux italiens, qui n'étaient pas habitués au régime de vie qu'impose le milieu industriel, le changement

dans l'organisation de leur existence a favorisé un affaiblissement de la pratique religieuse. Astreints à des heures de travail régulières, au régime des équipes successives, à un genre de travail inaccoutumé, ces immigrants sont fatigués et prennent du repos le dimanche matin, au lieu de se rendre aux offices religieux. Ils ont bientôt abandonné la pratique régulière et seules des occasions spéciales réveillent encore leur attention, l'attention d'un bon nombre d'entre eux d'ailleurs.

#### *Influence du milieu d'accueil*

Le milieu d'accueil est la région industrielle, où la pratique religieuse des Belges est généralement moins développée que dans les campagnes.<sup>3)</sup> Les immigrés qui se sont fixés depuis longtemps en Belgique en ont adopté les habitudes. Dans certaines paroisses<sup>4)</sup> cependant la pratique religieuse des Belges est encore régulière et assidue; on y remarque alors une tendance des étrangers, et principalement des Italiens, à les imiter. Il est probable que les manifestations extérieures du culte, par la participation plus étendue des Belges aux offices, attirent davantage les immigrants. Les Italiens se laissent porter par le courant ou entraîner par la sympathie pour le prêtre qui a su gagner leur confiance. Dans les secteurs plus éloignés du centre industriel, l'influence du milieu local a encouragé le maintien de la pratique religieuse.

Il faut ajouter que l'influence du milieu professionnel est certaine. Celui-ci agit aussi bien sur les Italiens que sur les Polonais. Il agit pour différentes raisons. Ce n'est pas seulement l'horaire des prestations, la fatigue due à la vie trépidante de l'usine et au travail lourd du fond de la mine qui ont exercé leur action. C'est aussi l'exemple, ce sont les avis des compagnons de travail. C'est encore une lassitude provoquée par le fait que leur vie professionnelle ne répond pas à leurs aspirations.

#### *Influence de la langue*

L'ignorance de la langue du pays d'accueil a constitué aussi l'une des causes principales de la diminution de la pratique; les étrangers se sont fatigués d'écouter des instructions faites dans une langue qu'ils ne pouvaient comprendre. Les nouveaux immigrés polonais ne tiennent pas à faire l'effort nécessaire pour comprendre la langue française. Ils s'en expliquent en disant que leur séjour en Belgique est passager. Ils s'obstinent dans leur point de vue, malgré les instances de leurs aumôniers qui les invitent à abandonner leur attitude particulariste et à s'intégrer à la vie paroissiale, malgré les recommandations des autorités ecclésiastiques belges qui désirent ardemment voir se réaliser cette intégration. Ainsi, même s'ils sont des chrétiens fervents et fidèles, ces

<sup>3)</sup> 25% de pratiquants à Liège-Ville en 1954; moins encore, sans doute, dans la banlieue industrielle.

<sup>4)</sup> Surtout rurales, ou plus bourgeoises.

immigrants préféreront n'assister qu'à une messe mensuelle célébrée par leur aumônier dans leur secteur, plutôt que de se rendre aux offices religieux de la paroisse. L'attitude des anciens immigrants polonais est moins obstinée quoique la langue française les rebute encore; leur attachement aux aumôniers de leur nationalité reste très profond. Bien que désireux de n'assister qu'à des offices qu'ils puissent comprendre, les Italiens semblent moins „sectaires” que les Slaves. Leur assistance aux cérémonies religieuses célébrées en français n'est cependant pas aussi fréquente qu'à celles qui sont organisées spécialement pour eux; c'est ainsi qu'insensiblement ils perdent l'habitude de pratiquer régulièrement lorsqu'aucun prêtre connaissant leur langue ne s'occupe d'eux.

#### *Facteurs particuliers*

Intervient ici notamment la dispersion des fidèles appartenant à une même religion, comme c'est le cas pour les orthodoxes qui sont relativement peu nombreux et disséminés dans toute la région.

C'est aussi le découragement qui pèse lourdement sur les Polonais comme sur les Ukrainiens de la nouvelle immigration, mais touche moins les Italiens. Il tient chez les Slaves aux circonstances spéciales dans lesquelles ils ont dû quitter leur pays, au peu d'espoir qu'il leur reste d'y rentrer un jour, au renversement des situations sociales qui frappe nombre d'entre eux.

La situation illégitime, au point de vue religieux, dans laquelle vivent certains foyers slaves provoque également l'abandon de toute pratique religieuse. Notamment des déportés, qui étaient mariés dans leur pays ont connu en Allemagne une femme qui les a accompagnés en Belgique. L'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de régulariser leur union au point de vue religieux, les éloigne de la pratique.

#### QUELQUES EXEMPLES CONCRETS DE LA VIE RELIGIEUSE DES IMMIGRANTS

Une enquête menée dans une commune industrielle des environs de Liège (9.000 h., 1300 étrangers dont 800 Italiens) révèle que la variation d'attitude religieuse est moins accentuée dans les familles italiennes où l'on note un status-quo de la pratique dans 57 % des cas, que chez les ouvriers vivant seuls en Belgique, où 32 % seulement paraissent avoir conservé les habitudes religieuses du pays natal. La diminution de la pratique religieuse est plus fréquente chez les hommes (62 % des cas) que chez les femmes (26 %)<sup>5</sup> et varie suivant les circonstances. C'est surtout dans l'assistance à la messe dominicale que le changement est le plus accentué; les grandes fêtes religieuses conservent toujours, aux yeux des immigrants, le même éclat. Dès le début de l'immigration d'après-

<sup>5</sup> Influence très marquée du clergé et d'une religieuse connaissant l'italien.

guerre, la colonie italienne s'est trouvée en contact régulier avec le clergé. Une chapelle a été aménagée au milieu du camp où vivait au début une bonne partie des immigrants italiens, et un prêtre italien ou connaissant la langue italienne y célèbre la messe chaque dimanche devant une assistance venue tant du camp que de l'extérieur; alors que les baraques du camp ont à présent disparu, leurs occupants disposant de maisons ouvrières comme les Belges, la messe dite à la chapelle connaît toujours le même succès, surtout auprès des femmes, jeunes filles et enfants; certains ouvriers vont à la messe du soir destinée aux travailleurs qui ne sont pas libres le matin et qui se dit dans une paroisse très proche. On n'a relevé aucune hostilité ni animosité entre les immigrants et les Belges, déclarés accueillants par les Italiens, mais cependant les contacts sont assez rares en dehors du travail, où les rapports, marqués par l'âpreté du labeur, ne sont pas toujours ce qu'ils devraient être.

En ce qui concerne les Polonais, il résulte d'une enquête menée dans une colonie polonaise des environs de Liège que leur conduite s'est assez bien modifiée au point de vue de la pratique religieuse. Est-ce l'influence de la vie dans une région déchristianisée? Est-ce plus simplement l'effet du „désencadrement” social dû au seul fait de la migration? Toujours est-il que sur 28 familles contactées, 9 seulement ont conservé une pratique plutôt régulière, tandis que 7 ont perdu tout contact avec la pratique de leur religion; les autres ne fréquentent plus qu'irrégulièrement les offices religieux. Parmi les causes invoquées, qui sont d'ailleurs souvent des prétextes, on note le travail du dimanche, le manque d'attention particulière du clergé belge à leur égard, enfin l'exemple des ouvriers belges dont les idées et les manières de vivre les influencent.

Dans un camp d'étrangers proche de Liège, tous les Italiens ont déclaré appartenir à la religion catholique; la pratique cependant est souvent irrégulière: c'est le cas de 23 Italiens sur 34, parmi lesquels tous les célibataires. Une grande diversité règne au point de vue religieux parmi les D.P. Tandis que 4 chefs de ménage, dont 3 célibataires, n'appartiennent à aucune religion, on compte 7 orthodoxes, 1 protestant et 10 catholiques. Dans 8 familles, la pratique semble demeurée aussi régulière qu'auparavant; parmi elles, 5 appartiennent à la religion catholique et 3 sont orthodoxes.

#### RÔLE DU CLERGÉ ÉTRANGER ET RÉSISTANCE DES TRADITIONS

Chez les Slaves comme chez les Italiens, c'est l'assistance à la messe dominicale qui a surtout diminué sous l'influence de l'immigration. L'assistance aux exercices du culte paroissiaux, chez les adultes, n'est régulière que s'il s'agit de chrétiens convaincus. La situation est différente chez les

enfants parce qu'ils subissent l'influence de l'école et du catéchisme.

Mais il importe de souligner que la fréquentation plus large des offices spécialement célébrés pour les étrangers (c'est notamment le cas pour les Italiens, les Polonais, les Ukrainiens, et d'une manière générale les Orthodoxes) n'est pas due seulement à l'emploi, dans les instructions, de la langue que les assistants comprennent. Les exercices du culte public sont une occasion pour les étrangers auxquels ils sont spécialement destinés, de revivre les caractères nationaux qui ont marqué de leur empreinte la personnalité la plus profonde des immigrés. C'est aussi une occasion de rencontrer des compatriotes. Les adultes polonais n'hésitent pas à faire de longs déplacements pour assister à des offices célébrés pour les Polonais et les Italiens de la nouvelle immigration font preuve des mêmes préférences. La célébration des grandes fêtes continue à revêtir son importance ancienne aux yeux des immigrés. Il en va de même de certaines traditions qui marquent les grands événements de la vie. Certes, tout ce qui est célébration publique subit la pression des usages locaux. Mais la vie familiale résiste et les étrangers restent très attachés aux traditions qui leur viennent du pays d'origine. Ce sont des moments où l'on revit ce que l'on est, où l'on se retrempe dans les traditions du passé. Les coutumes originaires semblent mieux observées par les Polonais que par les Italiens, même les Italiens dont l'arrivée est récente.

La participation des enfants étrangers aux mouvements de jeunesse est encore assez peu répandue; elle implique un stade plus avancé dans l'intégration du milieu. Il existe des mouvements de jeunesse spécifiquement polonais et ukrainiens; la tentative de faire entrer les petits Italiens dans les mouvements existants a eu plus de succès qu'auparavant avec les Polonais; il existe un Patro de faubourg comptant autant de membres italiens que belges; l'attitude des Belges est en général très amicale, l'école ayant au préalable rapproché ces enfants.

Les desservants belges des paroisses sont dans certains cas des intermédiaires entre les immigrants et les aumôniers; cependant, du fait qu'ils ignorent presque complètement la langue des étrangers, leur intervention est souvent difficile.

En général, l'aumônier étranger, ou le prêtre qui connaît la langue parlée par les immigrés, est chargé

de l'apostolat dans un secteur qui comprend plusieurs communes. Il s'efforce dans ce cas de faire une visite mensuelle à chaque groupe de ressortissants étrangers. Des visites supplémentaires ont lieu en cas de maladie, de décès, de mariage ou lorsqu'une autre circonstance requiert la présence du prêtre. Les immigrants se rendent fréquemment à son domicile. L'aumônier prononce dans leur langue les instructions religieuses à l'adresse de ses ouailles. Il entend les confessions à l'occasion des grandes fêtes. Les exercices du culte, célébrés pour les étrangers, ont lieu soit dans les églises paroissiales, soit dans les chapelles établies dans les camps d'immigrés.

Le rôle du clergé étranger ne se limite pas au domaine spirituel. Les aumôniers prodiquent leur aide de multiples façons; dons en argent ou en nature, traductions de documents ou de lettres, interventions efficaces, aide aux enfants dans leurs études, cours de langue maternelle aux enfants, organisation de divertissements collectifs, diffusions de revues et hebdomadaires, etc. L'accueil réservé aux prêtres par les Polonais est généralement plus chaleureux que celui des Italiens, encore que ceux-ci sachent parfois marquer leur enthousiasme envers leur aumônier. Ayant constaté la nécessité des aumôniers étrangers, le clergé espère, avec leur aide, réaliser une intégration lente et progressive des immigrés à la vie paroissiale.

Les aumôniers tendent à créer au point de vue religieux un milieu de transition, qui ménage le temps des adaptations nécessaires, en amortissant les effets brutaux de l'immigration.

La situation matérielle des immigrants s'étant à l'heure actuelle grandement améliorée, tant au point de vue du logement qu'au point de vue vestimentaire, alimentaire, loisirs, etc., il est à souhaiter que leur situation spirituelle pourra également être redressée et développée dans le sens d'une plus grande perfection grâce à la collaboration des autorités catholiques belges et étrangères. Les incertitudes du début sont maintenant du domaine du passé, les groupes étrangers forment des entités organisées, qui se connaissent, qui sont acclimatées à leur nouveau milieu; formons des vœux pour que la foi de leurs pères regagne les coeurs de nos immigrés et qu'un nouvel élan apostolique vienne sanctifier non seulement les immigrés eux-mêmes mais encore la population wallonne qui les entoure.

